

Corée : le syndicat des enseignants menacé de dissolution

samedi 12 octobre 2013, par [LabourStart](#), [Pétition](#) (Date de rédaction antérieure : 8 octobre 2013).

Campagne LaborStart en partenariat avec la Confédération Syndicale Coréenne, le Syndicat Coréen des Employés du Gouvernement, le Syndicat Coréen des Enseignants et Travailleurs de l'Éducation, l'Internationale de l'Éducation, la Confédération Syndicale Internationale et l'Internationale des Services Publics.

Le gouvernement coréen a ordonné au syndicat coréen des enseignants et travailleurs de l'éducation (KTU) jusqu'au 23 octobre pour amender ses statuts afin d'exclure de son champ d'application, les enseignants sans emploi ou retraités. A défaut, le syndicat sera dissout. Une récente loi sur les relations du travail et les syndicats professionnels contient des dispositions à cet effet. Ainsi, les travailleurs n'occupant pas un emploi sont exclus des syndicats et de la possibilité de se présenter aux organes dirigeants, ceci en contradiction avec les normes internationales du travail. Le Ministère de l'emploi a récemment refusé, pour la quatrième fois, de reconnaître le Syndicat des employés du gouvernement (KGEU) pour cette même raison. L'Organisation Internationale du Travail et Commission Coréenne des Droits de l'Homme ont plusieurs fois critiqué ces dispositions et recommandent au gouvernement de se conformer aux normes internationales du travail.

La Lettre

Madame la Présidente Park Geun-hye,

Je condamne énergiquement l'ultimatum interjeté par votre gouvernement au syndicat des enseignants KTU menaçant de le dissoudre au 23 octobre s'il refuse d'amender ses statuts pour exclure des enseignants sans emploi ou retraités de son champ d'application. Je condamne également le refus de votre gouvernement, de reconnaître le syndicat des employés du gouvernement KGEU pour cette même raison. Je vous demande de lever l'ultimatum fait au KTU et d'enregistrer les statuts de KGEU sans délai. Je vous propose de faire adopter par votre gouvernement, une législation du travail conforme aux normes internationales.

Pour signer :

http://www.labourstartcampaigns.net/show_campaign.cgi?c=2003

Voir en ligne : [Pour signer :](#)